

01 DEC. 2016

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Le Directeur

à

Nouméa, le

SCI Duana
Chez Tropic immobilier
BP 8104
98807 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 15 novembre 2016 sur l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Duana, commune de Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 15 novembre 2016 sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Duana, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

N° 5926-2016/I-ISP/DENV